

COMMUNIQUÉ

Mandat de démolition d'une résidence à Senneterre

Senneterre, le 21 décembre 2020 – C'est lors de la séance du conseil du 16 novembre dernier que la Ville de Senneterre a donné un mandat de démolition à Construction Ross pour un bâtiment situé au 860, 9^e Avenue.

Cette démolition est rendue nécessaire étant donné l'état de désuétude avancée du bâtiment qui est aujourd'hui inhabité.

« *Toutes les démarches légales ont été réalisées pour conclure qu'il n'y a pas d'autres solutions que de procéder à la démolition et d'ajouter les coûts au compte de taxes* », de dire M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

Le bâtiment est considéré comme dangereux pour le voisinage et ne peut être réhabilité d'aucune façon.

« *Nous trouvons très déplorable que certains propriétaires laissent à l'abandon leur immeuble. C'est toute la communauté qui en subit les conséquences et qui, en bout de ligne, peut être appelé à assumer ces coûts* », a rappelé le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

Le Service d'urbanisme fait preuve de beaucoup de vigilance pour détecter les bâtiments qui peuvent causer des préjudices aux locataires ou au voisinage. Il est de la responsabilité des propriétaires d'entretenir adéquatement leurs immeubles.



Immeuble situé au 860, 9^e Avenue à Senneterre

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte
Maire
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 210
Cell. : 819 856-5863
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca